



Déclaration préalable de la FSU 92

CTSD du 9 mars 2021

Madame la Directrice académique,

Ce CTSD se tient alors que la situation sanitaire continue de se dégrader, tout particulièrement en Ile de France. Pourtant, la prise en compte de cette crise sanitaire dans l'Éducation Nationale reste marquée par ses nombreuses insuffisances et le ministre s'enferme dans son déni de réalité, comme en attestent ses sorties médiatiques.

Durant la semaine précédant les congés d'hiver, le nombre de classes et d'établissements fermant du fait de la présence du Covid et de ses variants, suivait une croissance inquiétante. La réponse du ministère à cette réalité a été d'assouplir les règles de fermeture en cas de présence du variant dit anglais. Plutôt que de prendre réellement en compte la réalité épidémique et de mettre en place des mesures garantissant la sécurité des personnels et des usagers, le ministère fait le choix de casser le thermomètre pour ne pas rendre visible sa gestion irresponsable de la crise. La FSU demande par ailleurs une communication réellement transparente et régulière des données réelles de la situation épidémique.

Seule nouveauté en cette rentrée : l'annonce d'une campagne de tests salivaires, que la FSU réclamait depuis plusieurs mois. Mais une nouvelle fois, la mise en œuvre est bien loin des premières annonces du Ministre et reste bien en-deçà de la crise sanitaire que nous vivons : On ne change pas une stratégie qui perd. En effet si des précisions ont été apportées sur le déploiement de tests salivaires dans le premier degré, rien ne change en revanche pour les collèges et les lycées, qui ne sont pas concernés par les tests salivaires. La faible acceptation des tests naso-pharyngés est cependant largement partagée. Il est urgent que le ministère cadre sérieusement cette nouvelle campagne et prépare activement le dépistage massif et généralisé auprès des élèves comme des personnels.

Même cacophonie ministérielle concernant la vaccination des enseignants : l'annonce du Ministre indiquant une vaccination au mois de mars ne se concrétisera pas et aucun calendrier précis n'est donné aujourd'hui. Pour la FSU, il est indispensable d'accélérer la vaccination des personnels volontaires.

Lors du CTSD de préparation de rentrée, nous avons protesté contre les reprises de moyens dans les établissements de l'Éducation prioritaire. Dans les établissements de L'Éducation

Prioritaire, REP et REP+, l'ensemble des personnels constate les conséquences de ces choix et les dénoncent fortement. Les mobilisations se construisent à l'initiative des personnels, la FSU les relaiera et apportera tous son soutien aux personnels pour construire les mobilisations nécessaires à la défense de l'éducation prioritaire.

Loin de ne concerner que l'Education prioritaire, la dégradation des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves au vu des dotations affectées aux établissements pour la rentrée 2021 touche l'ensemble du département. FSU appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour exiger les moyens nécessaires à faire fonctionner un service public d'éducation à la hauteur des ambitions que nous portons pour nos élèves.

Comme le laissait présager le CTSD DHG, la rentrée 2021 sera donc marquée par une nouvelle augmentation des suppressions de postes. Alors que le nombre d'élèves dans le second degré augmente, surtout en lycée, le solde entre créations et suppressions de postes est de - 56 postes. Si des postes sont créés, une grande partie correspond à des postes spécifiques ou bien répondent aux besoins des nouveaux établissements. Dans le même temps, ces nouvelles structures voient leur besoins financer en partie par des BMP. Par ailleurs, l'explosion du nombre d'HSA aggrave les tendances antérieures, notamment dans des établissements déjà touchés par des suppressions les années précédentes.

Certaines disciplines sont particulièrement touchées par les suppressions de postes, comme les Lettres Modernes et les Mathématiques. Ces suppressions, en partie sur des postes occupés auront des incidences et bloqueront les possibilités de mutations, alors que les Hauts de Seine sont demandés par de nombreux collègues. Les MCS concentrées dans certains bassins, signifient par ailleurs que les collègues victimes de carte scolaire, ne peuvent espérer trouver des postes équivalents et proches.

En collège, le solde est négatif de - 18. Les suppressions se conjuguent avec la forte hausse des HSA, ce qui a aussi pour conséquence la multiplication des BMP incomplets ou des postes à compléments de services dans certaines disciplines. D'un côté les collègues en poste se voient imposer des volumes importants d'HSA. De l'autre, les TZR vont subir des affectations sur plusieurs établissements. Nous attirons à nouveau votre attention sur la situation des LFD, disciplines dans lesquelles les postes fixes demeurent trop rares.

Les lycées sont les établissements sur lesquels se concentre la croissance démographique dans le département. Les lycées généraux et technologiques enregistrent un solde de - 31 postes. Les nouveaux postes correspondent en partie aux besoins des deux nouveaux lycées du département. La répartition par discipline des suppressions démontre à nouveau les effets délétères de l'abandon d'une spécialité en terminale. Ainsi dans certains lycées, ce sont plusieurs postes de Mathématiques qui sont supprimés. L'impossibilité de connaître exactement dès le mois de mars le nombre de groupes de spécialités accentue cette tendance, tout comme les forts taux d'HSA, notamment dans les disciplines scientifiques. Les Lettres sortent aussi profondément fragilisées de cette réforme. Nous constatons à nouveau,

comme le montre l'exemple du lycée la Folie Saint James, que les petits lycées sont lourdement pénalisés, malgré l'engagement qui avait été pris de prendre en compte cette contrainte.

Nous protestons enfin contre les conséquences des créations de postes spécifiques pour l'école européenne. Elles se font sous la forme de postes à complément de service au lycée Aubrac, alors que ce dernier voit ses besoins aussi augmenter. Par conséquent les créations de postes sont bloquées, les BMP se multiplient. Ces combinaisons de plus entravent la possibilité pour des collègues en MCS de disposer d'un poste équivalent.

Ce constat se fait également pour la voie professionnelle avec un solde à - 22 postes. A cela s'ajoute l'augmentation des HSA qui confirme une réforme budgétaire. Nous demandons la transformation des HSA en HP surtout lorsqu'une demande de BMP a été faite.

L'EPS n'échappe pas à l'augmentation des suppressions de postes puisque le solde est à - 4 postes en MCS. Elle n'échappe pas non plus à l'augmentation drastique des HSA. En effet, 98 HSA en plus, par rapport à la rentrée 2020, sont attribuées aux collègues d'EPS.

Nous insistons enfin sur les demandes portant sur cinq points :

- nous demandons la communication aux représentants des personnels de l'ensemble des informations (HSA et temps partiels pour chaque discipline et chaque établissement) en amont du CTSD, qui permettra de gagner en efficacité lors du GT. Nous souhaiterions aussi disposer de la liste des postes vacants par discipline, intégrant ceux libérés après le mouvement inter- académique
- L'ajustement à la hausse, là où c'est possible, des BMP pour :
 - permettre aux TZR de bénéficier d'un service complet dans un seul établissement,
 - permettre qu'un TZR bénéficie d'au moins deux classes dans un établissement.
 - éviter d'intégrer des HSA dans le service des TZR affectés sur plusieurs établissements.
- La création de postes, éventuellement avec un complément de service, en LFD, afin de stabiliser les collègues.
- Le maintien des postes en lycée, là où existent des incertitudes sur le nombre de groupes de spécialités en terminale et où les disciplines concernées absorbent de nombreuses HSA.
- Concernant la situation sanitaire, Dans la FAQ du Ministère on peut lire : "Les réunions regroupant plus de 6 personnes doivent se tenir en audio/visio conférence". Les journées de solidarité, qui impliquent fréquemment l'organisation de réunion plénières, sont-elles maintenues ? Peuvent-elles se tenir en présentiel ?

Nous tenons, Madame la Directrice Académique, au nom des collègues que nous représentons, à remercier vos services pour leur efficacité, leur disponibilité et la qualité du travail.